

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 30 juin à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 juin 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25 juin 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : - 3 JUIL. 2025
Et publication ou notification le :
- 3 JUIL. 2025

Excusés : MM CROCHET Jean (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MIGNÉ Hervé, MMES BALANGER Laurence, REMAUD Natacha.

A été nommée secrétaire : Mme SIONNEAU Dominique

2025_06_02 – Acquisition d'un véhicule communal – Services techniques

Afin de répondre aux besoins des services techniques, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.

Après étude des différentes propositions commerciales reçues, il est proposé d'acquérir un véhicule utilitaire neuf, de type fourgon, auprès de la Société CLARA AUTOMOBILES de Challans pour un montant de 31 629,88 € TTC.

Description du véhicule :

Fourgon PEUGEOT Expert, Diesel, blanc, 5cv, options et accessoires compris : kit bois, attelage et kit balisage et signalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte la proposition commerciale de la Société CLARA AUTOMOBILES de Challans pour l'acquisition du véhicule utilitaire PEUGEOT EXPERT pour un montant de 31 629,88 € TTC,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le - 3 JUIL. 2025
Le Maire,
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Dominique SIONNEAU